

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
31/05/2022**

Etaients présents : Ludivine LAPEBIE, Lionel ROUX, Marc BEYNET, Hervé SANDT, Eric DISDIER, Alain BETTI, Quentin ORCIERE, Agnès MARCELOT, Virginie SARRASIN, Marie-Laure TAIX

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX

Ouverture de la séance à 20h10

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14/04/2022

Le compte rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers en amont du conseil. Chacun a pu en prendre connaissance.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2/ Convention refuge Pèlerins

Monsieur le Maire fait lecture du contenu de la convention qui pourrait être signée entre l'association du refuge et la mairie. La mairie met à disposition le local afin de permettre à l'association de recevoir des Pèlerins ou des gens qui souhaitent se loger moyennant une participation financière modique.

Les bénéfices de l'association pouvant être reversés en fin d'année à la mairie.

Ludivine LAPEBIE demande si les tarifs appliqués seront les mêmes pour tout le monde, Agnès MARCELOT acquiesce et précise que le tarif pour la nuit est proposé au prix de 12€. Marc BEYNET souhaite que cela fonctionne, ainsi que tout le conseil municipal qui approuve cette démarche et espère une mise en place rapide.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3/ Travaux voirie communale 2022

Monsieur Le Maire explique qu'un dossier de demande de subvention afin de réaliser des petits travaux d'entretien de voirie communale a été déposé auprès du Conseil Départemental. La demande concerne :

- Un complément de travaux sur la VC N°7 à la Moutouse (bordures et revêtement).
- Un agrandissement de la grille d'eau pluviale, sur la rue du Pré Vescal au village, devant Mr Chabot.

- La reprise dans le virage d'un affaissement sur la VC N°10, chemin de la ferme.
Le montant estimé des travaux s'élève à 24 277,68 TTC (devis retenu Routière du Midi).
La subvention accordée est de 8 000 €TTC.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ Fonds de solidarité au logement 2022

Monsieur Le Maire explique que chaque année la commune est redevable d'une taxe pour le fonds de solidarité logement. La dépense correspond à : 0,40€/habitant soit 156€80.

Marc Beynet explique que ce fond sert à financer des loyers pour les personnes en difficultés suite à des requêtes faites auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Le Maire précise que même si cela n'est pas le cas pour Rambaud, ces montants peuvent être importants en fonction de la taille de la commune et de l'importance de sa population.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Subventions aux associations

Les deux années qui viennent de s'écouler ont été particulièrement difficiles les associations. Concernant les attributions de subventions, il est proposé de partir sur les mêmes bases qu'avant la pandémie :

- L'Age d'Or : 450€
- ACCA : 200€
- Elan Rambaudin : 800€
- Club Jeunesse et Loisirs : 1 000€
- ADMR : 250€
- Pompier : 100€
- Rando Rambaud : 300€

Le bilan moral et financier de chaque association devra être transmis en mairie chaque fin d'année, si celle-ci veut prétendre à toucher leur subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ Transport scolaire : demande d'aide financière à la CCSPVA

Comme cela a été fait une année, la commune souhaite obtenir la mise en place d'une participation financière auprès de la Communauté de Commune pour aider les parents à payer les transports scolaires. Marc Beynet propose également de se rapprocher des autres communes.

M. Le Maire lit le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ DM n°1 Budget Primitif 2022

M. Le Maire propose la Décision modificative suivante sur le Budget Primitif 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21838 / OPNI	Autre matériel informatique	2 790,00
	Total	2 790,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
20 / 2051 / OPNI	Concessions et droits similaires	2 790,00
	Total	2 790,00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ Questions diverses

M. Le Maire nous informe que la collectivité a reçu 4 857€ de subvention pour le remplacement de la chaudière du T4 au-dessus de la mairie pour une dépense de 6 200€. La vente d'un terrain au quartier Saint-Roch, nous a rapporté 20 624€ au titre de la plus-value sur la cession de terrain agricole devenu constructible.

Un dossier de subvention va être élaboré pour le remplacement des jeux extérieurs de la salle des fêtes.

Séance levée à 22h00,

La secrétaire de séance, Marie-Laure TAIX